

contrôle efficace unique des défenses nord-américaines. Les troupes américaines et canadiennes ont été organisées de façon à pouvoir défendre nos deux pays en cas d'attaque nucléaire, et je tiens à préciser à ce sujet que le Bomarc ne constituait qu'une partie du programme, qu'il ne visait pas à défendre le Canada. Tel n'est pas son objet. Il est censé protéger l'aviation stratégique contre toute attaque qui l'empêcherait d'utiliser à plein sa force de dissuasion. Nous sommes organisés pour défendre ces bases de dissuasion nucléaire qui nous protègent, et avec nous tout le monde occidental, depuis plus d'une demi-douzaine d'années.

L'accord a été établi dans l'intérêt des deux pays; les officiers canadiens ont assumé leur quote-part des responsabilités et ils ont accompli du beau travail.

La question des armes nucléaires défensives intéresse tous les pays. Nous croyons fermement qu'il y a lieu de limiter le nombre de pays qui peuvent utiliser les armes nucléaires à leur guise. . . .

En décembre 1957, j'étais de ceux qui ont participé à la réunion des pays membres de l'OTAN, à Paris. Nous y avons convenu d'entreposer des ogives nucléaires dans les États membres de l'Alliance afin qu'elles soient à portée de main des forces armées nucléaires en Europe, qui étaient alors menacées par les armes nucléaires de l'URSS.

En 1958, le gouvernement canadien a étudié soigneusement la question des armes dont les effectifs canadiens devraient être munis pour répondre aux exigences du jour, et nous avons décidé de mettre des avions à la disposition de l'OTAN. A l'époque, j'ai indiqué sans équivoque, comme je le démontrerais dans un instant, que, pour jouer un rôle utile, ces forces armées devraient disposer au besoin d'armes nucléaires défensives. La décision, annoncée en septembre 1958, d'installer des missiles Bomarc anti-avions en était une reconnaissance de fait.

. . . En 1958, quand le programme Bomarc a été adopté, on croyait que le grand danger menaçant l'Amérique du Nord était les bombardiers porteurs de bombes. On le croyait, mais les choses ont changé depuis. On se ravise de plus en plus au sujet de la menace constituée par les bombardiers et on augmente le nombre des missiles balistiques intercontinentaux. Voilà quelques-unes des prises de position du gouvernement, telles qu'elles ont été exposées par lui le 20 février 1959 et relevées par le chef de l'opposition. Nous avons commencé, par conséquent, à acquérir le matériel, les avions, les bases de lancement et tout ce qui était nécessaire pour que les forces canadiennes puissent utiliser les armes nucléaires défensives si besoin était.

#### Reconnaissance tactique

En mai 1959, le commandant suprême des forces de l'OTAN, venu à Ottawa, a proposé au gouvernement que la première division aérienne du Canada en Europe se charge de la reconnaissance tactique pour protéger les avions de l'OTAN contre la première attaque. Nous en avons saisi la Chambre. Le gou-